

CAMPING LES LOGES

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Dates d'ouverture du camping : du 15/02 au 15/12. Une piscine ouverte du 15/06 au 15/09. Sont inclus dans les tarifs : la location, l'accès aux blocs sanitaires avec eau chaude, les jeux pour enfants et les animations en journée. Reportez-vous au plan intérieur / les surfaces sont données à titre indicatif. Le solde du séjour doit être adressé 30 jours avant la date de votre arrivée, tout retard de paiement sera considéré comme une annulation.

REGLEMENT INTERIEUR LOCATIONS.

Art 1 / Les réservations s'effectuent du samedi au samedi en saison. Du 05/04 au 05/07 et après le 23/08 arrivé et départ à votre convenance. Le bordereau de réservation doit nous être adressé, complété, daté et signé, avec un acompte de 25%. A réception, nous vous adressons, sous 15 jours, une confirmation de votre séjour.

Le solde du séjour doit nous être adressé 30 jours avant la date de votre arrivée. Tout retard de paiement sera considéré comme une annulation. Et l'acompte reste acquis à la direction.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de d'arrivée, le règlement de la location s'effectue par carte bancaire, dans sa totalité.

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible quelle qu'en soit la raison.

Les réservations sont possibles à partir de : 1 nuitée ou 1 weekend end en avril, mai, juin, septembre. En juillet et août : 1 semaine (du samedi au samedi ou du mercredi au mercredi), du mercredi au samedi (10 jours), du samedi au mercredi (11 jours) pour la location d'un mobil home ou d'un chalet.

Modes de paiement acceptés : espèces, chèque français, chèque vacance, carte de crédit (carte bleue, MasterCard, visa...) et mandat postal.

La direction se garde la possibilité d'attribuer au client un autre mobilhome de gamme équivalente en cas de problème.

Art 2 / Annulation d'un séjour : La demande d'annulation doit être présentée, par écrit par lettre recommandée, au plus tard un mois avant la date du début du séjour. Entre la date de réservation et 30 jours avant votre arrivée, l'acompte reste acquis au Camping Les Loges. Entre 30 jours et votre arrivée, le montant de votre location reste acquis au Camping Les Loges. Aucune somme ne sera restituée, pour quelque cause que ce soit, en cas de non exécution, de résiliation ou de départ anticipé.

Art 3 / Arrivée et départ : En saison, les arrivées sont de 15h à 19h **impérativement** et les départs de 8h à 10h **impérativement**. En cas de retard, la location réservée sera maintenue durant 24 heures. Au-delà, la direction dispose de la location et est libérée de son engagement de location. Hors saison, les arrivées se font de 10h à 16h et les départs avant 10h.

Art 4 / Caution et état des lieux : une caution de 300 euros. Non encaissée, elle est restituée au départ après vérification de l'inventaire, en l'absence de toutes dégradations et de la propreté des lieux. Toute dégradation sera facturée et toute insuffisance de propreté sera facturée. Lors, une caution pour le

ménage de 60 € est à fournir. Si le départ a lieu en dehors des horaires précités, la caution sera envoyée par la poste.

Art 5 / Inventaire : Il est effectué avant votre arrivée, il appartient à chaque locataire de le vérifier et de signaler toute anomalie sous 24h.

Tout dommage causé par le locataire devra être remboursé ou remplacé avant son départ.

Art 6 / Responsabilité : La responsabilité de la famille doit être couverte par une assurance responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité sur les accidents qui pourraient provenir d'un mauvais usage des appareils à gaz ou électrique.

La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage de toute nature pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques.

Art 7 / L'accès au camping : Il s'effectue par ouverture de la barrière électronique. Un code d'accès vous est remis afin d'activer celle-ci.

Art 8 / Les visiteurs : Chaque visiteur doit se présenter au bureau d'accueil. Les visiteurs sont admis sur le terrain, selon les conditions générales, mais aucun accès n'est possible sur le site aquatique.

Art 9 / Le site aquatique : Ouvert de 10h à 18h. Une caution de 1,50 euros est demandée pour le bracelet donnant accès à l'espace aquatique. Les enfants restent sous la surveillance et responsabilité de leurs parents. Les caleçons de bain sont interdits. Les enfants de moins de 3 ans doivent porter des couches culottes spécifiques pour l'accès au site aquatique.

Art 10 / Les barbecues : toutes sortes de barbecue individuels sont interdits.

RECLAMATIONS :

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement de séjour doivent être formulées nominativement par écrit sur place auprès de la direction du camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution favorable et immédiate.

A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considérée comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.

Règlement intérieur : toute personne pénétrant dans le camping est tenue de se conformer au règlement intérieur affiché à l'accueil. Le non respect du règlement peut entraîner l'expulsion du camping. Cette mesure est assimilée à un départ anticipé.

Toute modification au contrat doit être signalée à l'arrivée. Ne seront acceptées que les personnes dont le nom et l'âge figurent sur le contrat.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

Clause attributive de juridiction : les litiges éventuels seront de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Saintes.